



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2423>

Motion contre les conditions de rentrée au Lycée Henri Parriat

- SNES académique de Dijon - En direct des S1 : -



Date de mise en ligne : samedi 9 février 2008

SNES Dijon

Motion adoptée par les représentants élus

des personnels enseignants, des personnels ATOSS, des parents d'élèves FCPE et PEEP, des élèves, des représentants des collectivités de rattachement et de la personnalité qualifiée au Conseil d'Administration du Lycée Henri Parriat de jeudi 7 février 2008

Cette année encore, le vote de la Dotation Horaire Globale se fait dans un contexte de suppressions massives de postes et de recours extrêmement important aux heures supplémentaires, avec une menace de recourir à des vacataires si les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées.

Nous dénonçons totalement cette politique qui va à l'encontre de notre conception du système éducatif et qui met à mal le Service Public de l'Éducation nationale et ne tient aucun compte des réalités et des besoins des élèves de notre lycée.

C'est pourquoi nous ne pouvons accepter la proposition de répartition présentée par le chef d'établissement. Ce n'est pas une signe de défiance vis à vis de ce dernier mais notre premier recours contre une attaque supplémentaire contre le fonctionnement de notre établissement.

Nous n'acceptons pas que l'on invoque l'autonomie de l'établissement ou le dialogue dans de telles conditions : tout est décidé avec le seul objectif de faire des économies budgétaires en supprimant des emplois sans tenir compte des élèves !

De plus le recours systématique aux heures supplémentaires ne peut masquer le refus d'une réelle négociation sur les salaires des personnels de l'Education nationale.

Pour le lycée Henri Parriat, cela se traduira pour la rentrée 2008 par 111 heures de moins soit la suppression inacceptable de 2 classes, une en seconde alors que le Rectorat reconnaît que les effectifs du lycée sont en hausse et une classe de première scientifique (les classes seront donc de 35 élèves !). 7 postes d'enseignants seront supprimés, en Français, mathématiques, anglais, allemand, sciences de la vie et de la terre, en sciences physiques et en productique (après 8 l'an passé et 1 poste de CPE). Les groupes de langues vivantes en Terminale seront particulièrement chargés (35 élèves) en TL et dans une TS pour l'anglais. De plus, le nombre d'heures supplémentaires est augmenté de 22% et dans certaines disciplines, elle ne pourront pas être assurées par les enseignants !

Ces décisions budgétaires ne peuvent qu'aller contre la réussite des élèves montcelliens ! Elles sont d'autant plus inacceptables que le Conseil d'Administration du lycée a voté dernièrement un contrat d'objectif avec le Rectorat visant à l'amélioration de la réussite de nos élèves. Les enseignants regrettent que leur investissement dans cette démarche ne soit pas suivi d'effet en retour de la part du Rectorat, bien au contraire !

Nous demandons que le Rectorat remette dès maintenant les moyens nécessaires au Service Public d'Education nationale à Montceau les Mines, sans attendre le mois de juin... Le Rectorat abonde toujours les DHG à cette époque !

Motion adoptée par 21 voix, 4 refus de prendre part au vote (devoir de réserve). Nous avons quitté la salle à la suite de cette motion et avant le vote de la DHG en signe de protestation.